

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 20h30,
le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de Madame Line MAGNE, Maire.

Date de convocation :	3 novembre 2023	Nombre de conseillers		
Date d'affichage :	3 novembre 2023	En exercice : 33	Présents : 25	Votants : 29

Étaient présents : Mmes – MM.

MAGNE, NECKER, LE MEUR, GUEYE, MOÏSE, ABDERRAHMANE, BÉRAUD, CHAPPE, DELPY, BERGANO, KAOUANE, DENEUX, CANARD, EYAMO, MALISZEWICZ, RIODIN, QUINIOU, SOYER, F. LAWIN, LAMBERT, KUPR, RACINE, DUEZ, MARCH, DURUAL

Absents représentés : Mmes – MM.

REGANHA représenté par NECKER, AFOUF représenté par KAOUANE, THÉBAULT représenté par BÉRAUD, BAMI représenté par MARCH

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mmes – MM.

DEMOULIN, B. LAWIN, NZOUE TOUM, ROCHA

Secrétaire de séance : Natacha RIODIN

Rapporteur : Line MAGNE / Julien BÉRAUD

Objet : Vote du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires

En application de l'article 107 de la Loi NOTRE n°2015-99 du 7 août 2015, et du décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

En terme de contenu, et pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport porte notamment sur la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolutions prévisionnelles et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, et du temps de travail).

MAIRIE DE MOISSY-CRAMAYEL

Place du Souvenir – BP 24
77557 Moissy-Cramayel cedex
01 64 88 15 00
mairie@ville-moissycramayel.fr
www.moissy-cramayel.fr

N° de page	2023	...
7.1.1	DEL23_067	1/3

N° de page	2023	...
7.1.1	DEL23_067	2/3

A ce titre, il convient que le Conseil municipal débattenne des orientations générales du Budget primitif 2024 annexées dans le document «rapport d'orientations budgétaires 2024» ci-joint à la présente délibération.

Sur proposition de la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2312-1, D 2312-3 et R 2313-8,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration, notamment son livre III,

Vu le rapport d'orientations budgétaires,

Vu l'avis de la Commission des Finances, Administration générale et Citoyenneté du 16 octobre 2023,

le Conseil municipal

débat

des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport communiqué à cet effet.

approuve

les orientations budgétaires.

dit

que la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de Seine-et-Marne ainsi qu'au Président de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

que le rapport, dans les conditions réglementaires, sera mis à disposition du public sur le site internet de la commune de Moissy-Cramayel et consultable en mairie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité des suffrages exprimés
Se sont abstenus : Mmes – MM.
DUEZ, BAMI, DURUAL

La Maire,
Line MAGNE

La secrétaire de séance,
Natacha RIODIN

Ville de Moissy-Cramayel
Conseil municipal du 13 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le
ID : 077-217702968-20231117-DEL23_067-DE



N° de page	2023	...
7.1.1	DEL23_067	3/3

Certifie exécutoire la présente délibération
Télétransmise en préfecture le :
Notifiée le :
Publiée le :

N° de page	2023	...
8.9	DEL23_068	1/2

Canton de
Combs-la-Ville
Département de
Seine-et-Marne

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 20h30,
le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de Madame Line MAGNE, Maire.

Date de convocation :	3 novembre 2023	Nombre de conseillers		
Date d'affichage :	3 novembre 2023	En exercice : 33	Présents : 25	Votants : 29

Étaient présents : Mmes – MM.

MAGNE, NECKER, LE MEUR, GUEYE, MOÏSE, ABDERRAHMANE, BÉRAUD, CHAPPE, DELPY,
BERGANO, KAOUANE, DENEUX, CANARD, EYAMO, MALISZEWICZ, RIODIN, QUINIOU,
SOYER, F. LAWIN, LAMBERT, KUPR, RACINE, DUEZ, MARCH, DURUAL

Absents représentés : Mmes – MM.

REGANHA représenté par NECKER, AFOUF représenté par KAOUANE, THÉBAULT représenté
par BÉRAUD, BAMI représenté par MARCH

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mmes – MM.

DEMOULIN, B. LAWIN, NZOUE TOUM, ROCHA

Secrétaire de séance : Natacha RIODIN

Rapporteur : Betty EYAMO

**Objet : Partenariat entre la commune de Moissy-Cramayel et l'Union Départementale des
Associations Familiales, dans le cadre de l'opération "Lire et faire lire"**

La ville de Moissy-Cramayel participe, depuis de nombreuses années, à la mise en œuvre du
programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle, dénommé « Lire
et faire lire ». Ce dispositif consiste à faire intervenir des bénévoles « lecteurs » de diverses
associations, pour sensibiliser dès le plus jeune âge à la lecture.

Sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales de Seine-et-Marne, et dans
la mesure où cette action s'inscrit pleinement dans le Projet Éducatif du Territoire de la ville, il
s'agit d'approuver un partenariat permettant de développer le goût de la lecture chez le jeune
public, et notamment celui accueilli dans l'établissement d'accueil du jeune enfant « Les
coquelicots ».

MAIRIE DE MOISSY-CRAMAYEL

Place du Souvenir – BP 24
77557 Moissy-Cramayel cedex
01 64 88 15 00
mairie@ville-moissycramayel.fr
www.moissy-cramayel.fr

N° de page	2023	...
8.9	DEL23_068	2/2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission ville en date du 17 octobre 2023,

Vu le projet de convention en annexe,

Sur proposition de Madame la Maire,

Le Conseil municipal

approuve

le projet de convention annexé à la présente délibération ayant pour objet de fixer les modalités de partenariat entre la ville de Moissy-Cramayel et l'Union Départementale des Associations Familiales de Seine-et-Marne, pour la mise en œuvre du programme national de lecture « Lire et faire lire » au bénéfice des enfants accueillis à la crèche collective « Les coquelicots ».

autorise

Madame la Maire à signer la convention précitée et tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

**La Maire,
Line MAGNE**

**La secrétaire de séance,
Natacha RIODIN**

Certifie exécutoire la présente délibération

Télétransmise en préfecture le :

Notifiée le :

Publiée le :

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 20h30,
le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de Madame Line MAGNE, Maire.

Date de convocation :	3 novembre 2023	Nombre de conseillers		
Date d'affichage :	3 novembre 2023	En exercice : 33	Présents : 25	Votants : 29

Étaient présents : Mmes – MM.

MAGNE, NECKER, LE MEUR, GUEYE, MOÏSE, ABDERRAHMANE, BÉRAUD, CHAPPE, DELPY,
BERGANO, KAOUANE, DENEUX, CANARD, EYAMO, MALISZEWICZ, RIODIN, QUINIOU,
SOYER, F. LAWIN, LAMBERT, KUPR, RACINE, DUEZ, MARCH, DURUAL

Absents représentés : Mmes – MM.

REGANHA représenté par NECKER, AFOUF représenté par KAOUANE, THÉBAULT représenté
par BÉRAUD, BAMI représenté par MARCH

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mmes – MM.

DEMOULIN, B. LAWIN, NZOUE TOUM, ROCHA

Secrétaire de séance : Natacha RIODIN

Rapporteur : Julien BÉRAUD

Objet : Décision modificative N°1

Par délibération n° 23_012 en date du 27 mars 2023 , le Conseil municipal de Moissy-Cramayel a
approuvé le Budget Primitif 2023, et, par délibération n° 23_046 en date du 26 juin 2023, le Budget
Supplémentaire 2023.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le budget au vu de la nécessité de prendre en
compte des opérations non prévues lors de son élaboration.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dont plus particulièrement l'article L1612-11,

Vu en annexe le projet de Décision Modificative « M57 » ci-joint ainsi que le recensement des
inscriptions,

MAIRIE DE MOISSY-CRAMAYEL

Place du Souvenir – BP 24
77557 Moissy-Cramayel cedex
01 64 88 15 00
mairie@ville-moissycramayel.fr
www.moissy-cramayel.fr

N° de page	2023	...
7.1.2.2	DEL23_069	1/6



N° de page	2023	...
7.1.2.2	DEL23_069	2/6

Vu l'avis de la Commission des Finances, Administration générale et Citoyenneté réunie le 16 octobre 2023,

Sur proposition de la Maire,

Le Conseil municipal

décide

de modifier le budget 2023 selon les tableaux suivants :



N° de page		2023	...
7.1.2.2	DEL23_069		3/6

Section de fonctionnement

Imputations	Recettes		Dépenses	
	+	-	+	-
<u>Chap 011</u>				
615221 -- 11			8 314,00	
6156 -- 022				2 228,00
6184 -- 020			1 800,00	
6228 -- 020			4 921,00	
6228 -- 317			5 000,00	
6231 -- 020				801,00
6238 -- 022				2 122,00
6281 -- 020			3 696,00	
60611 -- 213				8 018,00
60611 -- 020				5 563,00
60611 -- 11				1 708,00
60611 -- 313				541,00
60611 -- 321				1 204,00
60611 -- 322				7 287,00
60611 -- 4222				1 153,00
60623 -- 281			69 553,00	
60633 -- 845				6 774,00
60636 -- 11				787,00
62878 -- 020			1 440,00	
<u>Chap 023</u>				
023 -- 01			18 061,00	
<u>Chap 042</u>				
6811 -- 01			8 000,00	
<u>Chap 65</u>				
65312 -- 048				2 000,00
657362 -- 420			5 000,00	
65811 -- 020				2 895,00
65811 -- 022			4 350,00	
65888 -- 020			23 922,00	



N° de page		2023	...
7.1.2.2	DEL23_069		4/6

Section de fonctionnement (suite)

	Recettes		Dépenses	
Chap 013				
6419 - - 020	80 922,00			
6096 - - 321	5 000,00			
Chap 74				
74718 - - 317	3 000,00			
747888 - - 020	3 240,00			
Chap 75				
75888 - - 11	8 314,00			
75888 - - 847	10 500,00			
Sous-totaux	110 976,00	0,00	154 057,00	43 081,00
Total général	110 976,00		110 976,00	



N° de page		2023	...
7.1.2.2	DEL23_069		5/6

Section d'investissement

Imputations	Recettes		Dépenses	
	+	-	+	-
<u>Chap 041</u>				
2031 - - 01	226 523,00			
2313 - - 01			59 264,00	
21312 - - 01			92 357,00	
21314 - - 01			74 902,00	
<u>Chap 021</u>				
021 - - 01	18 061,00			
<u>Chap 10</u>				
10226 - - 01		8 000,00		
<u>Chap 040</u>				
28188 - - 01	8 000,00			
<u>Chap 21</u>				
2152 - - 847			10 500,00	
215738 - - 845			6 774,00	
2188 - - 11			787,00	
Sous-totaux	252 584,00	8 000,00	244 584,00	0,00
Total général	244 584,00		244 584,00	

Approuve

La modification du tableau des subventions comme suit :

Bénéficiaire	Montant
Comité d'entente des anciens combattants	+ 1 000,00
Collectif Roumanie	+ 3 500,00
CCAS	+ 5 000,00

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité des suffrages exprimés
Se sont abstenus : Mmes – MM.
DUEZ**

Ville de Moissy-Cramayel
Conseil municipal du 13 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le
ID : 077-217702968-20231113-DEL23_069-BF



N° de page	2023	...
7.1.2.2	DEL23_069	6/6

**La Maire,
Line MAGNE**

**La secrétaire de séance,
Natacha RIODIN**

Certifie exécutoire la présente délibération
Télétransmise en préfecture le :
Notifiée le :
Publiée le :

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 20h30,
le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de Madame Line MAGNE, Maire.

Date de convocation :	3 novembre 2023	Nombre de conseillers		
Date d'affichage :	3 novembre 2023	En exercice : 33	Présents : 25	Votants : 29

Étaient présents : Mmes – MM.

MAGNE, NECKER, LE MEUR, GUEYE, MOÏSE, ABDERRAHMANE, BÉRAUD, CHAPPE, DELPY,
BERGANO, KAOUANE, DENEUX, CANARD, EYAMO, MALISZEWICZ, RIODIN, QUINIOU,
SOYER, F. LAWIN, LAMBERT, KUPR, RACINE, DUEZ, MARCH, DURUAL

Absents représentés : Mmes – MM.

REGANHA représenté par NECKER, AFOUF représenté par KAOUANE, THÉBAULT représenté
par BÉRAUD, BAMI représenté par MARCH

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mmes – MM.

DEMOULIN, B. LAWIN, NZOUE TOUM, ROCHA

Secrétaire de séance : Natacha RIODIN

Rapporteur : Julien BÉRAUD

Objet : Attribution d'une subvention en faveur de l'Association Française contre les Myopathies (AFM - Téléthon)

Depuis de nombreuses années, la commune de Moissy-Cramayel facilite, notamment par un soutien logistique, l'organisation des actions proposées par les écoles et les associations dans le cadre du Téléthon.

Désireuse, qu'en cette période difficile, où le pouvoir d'achat des ménages est fortement impacté par l'inflation, l'AFM-Téléthon puisse bénéficier de dons suffisants indispensables aux chercheurs dans la mise au point de traitements innovants et d'aide aux malades, il est proposé aux élus du Conseil Municipal de concrétiser sa solidarité en octroyant à l'association une subvention de 3 000 €.

MAIRIE DE MOISSY-CRAMAYEL

Place du Souvenir – BP 24
77557 Moissy-Cramayel cedex
01 64 88 15 00
mairie@ville-moissycramayel.fr
www.moissy-cramayel.fr

N° de page	2023	...
7.5.2	DEL23_070	1/3

N° de page	2023	...
7.5.2	DEL23_070	2/3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1111-2, L1611-4, L2121-29 et L2311-7,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, en ses articles 9-1,10 et 10-1 ;

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 et son annexe portant contrat d'engagement républicain,

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu l'arrêté du 15 avril 2005 portant approbation des modifications apportées aux statuts d'un établissement d'utilité publique,

Vu les statuts de l'Association française contre les myopathies, déposés le 5 avril 2005, n° siret 775 609 571 00739,

Vu l'avis de la Commission Finances, Administration générale et Citoyenneté du 16 octobre 2023,

Considérant l'intérêt pour les moisséens qui sont ou pourraient être concernés par ces maladies de maintenir les moyens de la recherche, de la communication à propos des myopathies et du soutien aux personnes concernées, au besoin en participant exceptionnellement à une action nationale,

Considérant l'action de collecte appelée « Téléthon » organisée par l'Association Française contre les Myopathies (AFM), siège social sis à Paris, 47-83 boulevard de l'Hôpital, 75651 Paris Cedex 13, reconnue d'utilité publique,

Sur proposition de la Maire,

Le Conseil municipal,

décide

l'attribution d'une subvention de 3 000 € (trois mille euros) au profit de l'Association Française contre les Myopathies sus désignée ;

précise

que le versement sera effectué sur le compte de l'AFM Téléthon, service comptabilité, 1 Rue de l'Internationale – 91000 EVRY, selon les indications du Relevé d'identité bancaire annexé ;

autorise

l'association attributaire à utiliser la subvention pour sa mission de recherche et de lutte contre les myopathies et toutes actions en rapport de communication sur ces maladies ou de soutien aux personnes concernées par celles-ci et, en conséquence, à reverser tout ou partie de la subvention précitée à ses organismes de recherche partenaires telles que notamment l'institut des biothérapies des maladies rares (Institut de myologie, I-Stern, Généthon) ;



N° de page	2023	...
7.5.2	DEL23_070	3/3

dit

Que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 à l'imputation 65748 - - 024 ;

autorise

La Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

**La Maire,
Line MAGNE**

**La secrétaire de séance,
Natacha RIODIN**

Certifie exécutoire la présente délibération

Télétransmise en préfecture le :

Notifiée le :

Publiée le :

N° de page	2023	...
3.1.1	DEL23_071	1/4

Canton de
Combs-la-Ville
Département de
Seine-et-Marne

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 20h30,
le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de Madame Line MAGNE, Maire.

Date de convocation :	3 novembre 2023	Nombre de conseillers		
Date d'affichage :	3 novembre 2023	En exercice : 33	Présents : 25	Votants : 29

Étaient présents : Mmes – MM.

MAGNE, NECKER, LE MEUR, GUEYE, MOÏSE, ABDERRAHMANE, BÉRAUD, CHAPPE, DELPY,
BERGANO, KAOUANE, DENEUX, CANARD, EYAMO, MALISZEWICZ, RIODIN, QUINIOU,
SOYER, F. LAWIN, LAMBERT, KUPR, RACINE, DUEZ, MARCH, DURUAL

Absents représentés : Mmes – MM.

REGANHA représenté par NECKER, AFOUF représenté par KAOUANE, THÉBAULT représenté
par BÉRAUD, BAMI représenté par MARCH

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mmes – MM.

DEMOULIN, B. LAWIN, NZOUE TOUM, ROCHA

Secrétaire de séance : Natacha RIODIN

Rapporteur : Patrick NECKER

Objet : Maison médicale : acquisition d'un local situé 74 avenue Jean Jaurès

La Seine-et-Marne figure parmi les départements les plus fortement impactés par la désertification
médicale et notre ville n'y échappe pas. Elle est à ce titre classée par l'Agence Régionale de Santé
en zone d'intervention prioritaire.

Le nombre de médecins généralistes en activité régulière diminue de façon continue depuis
plusieurs années et cette tendance devrait se poursuivre.

Face à ce constat, les élus de Moissy-Cramayel se sont mobilisés pour trouver des solutions de
lutte à la désertification médicale. L'une d'elle est la création d'une maison médicale qui accueillera
des professionnels de santé, et plus particulièrement des médecins généralistes, au sein d'une
structure pluridisciplinaire.

MAIRIE DE MOISSY-CRAMAYEL

Place du Souvenir – BP 24
77557 Moissy-Cramayel cedex
01 64 88 15 00
mairie@ville-moissycramayel.fr
www.moissy-cramayel.fr

N° de page	2023	...
3.1.1	DEL23_071	2/4

La société PITCH'IMMO réalise un programme immobilier de 100 logements sur l'îlot Rosenfeld, 74 avenue Jean Jaurès à Moissy-Cramayel et met en vente un local brut d'une surface utile de 249 m² situé en rez-de-chaussée de l'opération correspondant aux besoins de la Commune pour l'installation de cette maison médicale.

En effet, par sa localisation à proximité immédiate du centre-ville et sa configuration au sein d'un programme immobilier neuf bénéficiant des nouvelles normes en matière d'accessibilité notamment, cet espace présente un intérêt certain pour le repositionnement et le développement de l'offre de santé sur le territoire communal.

Afin d'y installer la maison médicale, il vous est donc proposé d'acquérir, sous la forme de la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) ce local d'activités ERP (Établissement recevant du public) de 5^{ème} catégorie et les emplacements de stationnement dédiés.

Le coût de cette acquisition est de 688 000€ HT, soit 825 600€ TTC (hors frais de notaire), conforme à l'estimation du service France Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques.

L'acquisition de ces locaux et leurs aménagements intérieurs seront financés, d'une part par un fonds de concours en investissement de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud à hauteur de 800 000€ et d'autre part, par des subventions qui seront sollicitées auprès des administrations et organismes partenaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1311-9 à L1311-12, L2121-29 et L2122-21,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L261-1 et suivants,

Vu le courrier de la société PITCH'IMMO en date du 25 janvier 2022 par lequel cette dernière sollicite la Commune sur l'acquisition en VEFA d'un local d'activités de 5^{ème} catégorie d'une superficie de 249 m² et de places de stationnement attenantes au sein du programme sur le lot R2b dit « Îlot Rosenfeld, 74 avenue Jean Jaurès à Moissy-Cramayel,

Vu l'avis de France Domaine en date du 10 octobre 2023 annexé à la présente,

Vu l'avis de la Commission Finances, Administration générale, Citoyenneté en date du 16 octobre 2023

Considérant que la réalisation d'une maison médicale répond aux besoins de Moissy-Cramayel dans le domaine de l'offre de soins,

Considérant que l'acquisition en VEFA par la Commune de Moissy-Cramayel de ce local brut d'une surface utile de 249 m² et des places de stationnement attenantes représente une opportunité en vue de réaliser une maison médicale,

Sur proposition de la Maire,

Le Conseil municipal

approuve

N° de page	2023	...
3.1.1	DEL23_071	3/4

l'acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de la société PITCH'IMMO, sise 87 rue de Richelieu à Paris (75002) ou tout substitué :

- d'un lot (n° 1) représentant un local brut d'une superficie de 249 m², avec fluides en attente,
- de lots (n° 2, 3, 4, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 33) représentant 11 places de stationnement (dont 2 PMR) et 3 emplacements motos dédiés,

l'ensemble au prix de :

- 2 410 € HT / m² de surface utile (deux mille quatre cents dix euros hors taxe par m²), soit 600 000 € HT (six cents mille euros hors taxe),
- 8 000 € HT / place de stationnement (huit mille euros hors taxe par place de stationnement), soit 88 000 € HT (quatre-vingt huit mille euros),

soit un montant total de 688 000 € HT (six cent quatre-vingt huit mille euros hors taxes), augmenté de la TVA applicable au jour de la signature de l'acte de VEFA et des frais de notaires qui sont à la charge de la Ville en sa qualité de futur acquéreur.

prend acte

que ledit local comprend les prestations suivantes :

- Gros œuvre : plancher en béton et murs en béton banché suivant étude structure,
- Étanchéité : étanchéité et isolation de la toiture du bâtiment,
- Ravalement : revêtement de façade suivant permis de construire,
- Serrurerie : porte d'entrée en acier,
- Menuiserie extérieures : menuiseries selon norme en vigueur avec vitrage anti-effraction type STADIP, occultations avec volets roulants manuels en aluminium ou stores intérieurs ou équivalent, surfaces vitrées suivant permis de construire, portes-fenêtres réalisées avec allèges fixes,
- Fluides en attente.

ou toutes autres prestations équivalentes.

autorise

Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette opération y compris l'acte authentique et à solliciter des subventions.

dit

que les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

La Maire,

La secrétaire de séance,

Ville de Moissy-Cramayel
Conseil municipal du 13 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le
ID : 077-217702968-20231117-DEL23_071-DE



N° de page	2023	...
3.1.1	DEL23_071	4/4

Line MAGNE

Natacha RIODIN

Certifie exécutoire la présente délibération
Télétransmise en préfecture le :
Notifiée le :
Publiée le :

N° de page	2023	...
9.1	DEL23_072	1/3

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 20h30,
le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de Madame Line MAGNE, Maire.

Date de convocation :	3 novembre 2023	Nombre de conseillers		
Date d'affichage :	3 novembre 2023	En exercice : 33	Présents : 25	Votants : 29

Étaient présents : Mmes – MM.

MAGNE, NECKER, LE MEUR, GUEYE, MOÏSE, ABDERRAHMANE, BÉRAUD, CHAPPE, DELPY,
BERGANO, KAOUANE, DENEUX, CANARD, EYAMO, MALISZEWICZ, RIODIN, QUINIOU,
SOYER, F. LAWIN, LAMBERT, KUPR, RACINE, DUEZ, MARCH, DURUAL

Absents représentés : Mmes – MM.

REGANHA représenté par NECKER, AFOUF représenté par KAOUANE, THÉBAULT représenté
par BÉRAUD, BAMI représenté par MARCH

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mmes – MM.

DEMOULIN, B. LAWIN, NZOUE TOUM, ROCHA

Secrétaire de séance : Natacha RIODIN

Rapporteur : Abdelaziz ABDERRAHMANE

**Objet : Clôture de la procédure de reprise des concessions perpétuelles à l'état d'abandon
dans le cimetière communal**

En novembre 2021, conformément aux articles L.2223-17 et L.2223-18 du Code Général des
Collectivités Territoriales, la Maire de Moissy-Cramayel a engagé une procédure de reprise des
concessions perpétuelles à l'état d'abandon.

Sous certaines conditions, cette procédure permet aux communes, pour des raisons tenant au bon
ordre et à la décence du cimetière, de reprendre des concessions en mauvais état et en état
d'abandon.

Les concessions visées par cette procédure présentent ainsi, pour la grande majorité d'entre elles,
les caractéristiques suivantes :

- assises de monuments se désolidarisant de l'ensemble et susceptibles de provoquer des
effondrements, soit vers l'intérieur du caveau, soit vers l'extérieur ;

MAIRIE DE MOISSY-CRAMAYEL

Place du Souvenir – BP 24
77557 Moissy-Cramayel cedex
01 64 88 15 00
mairie@ville-moissycramayel.fr
www.moissy-cramayel.fr

N° de page	2023	...
9.1	DEL23_072	2/3

- trous béants laissant apparaître l'intérieur des sépultures ;
- stèle et croix menaçant de s'effondrer.

Les procès-verbaux réglementaires de constat d'abandon ont été réalisés :

- 1^{er} constat : 16 mars 2022
- 2^{ème} constat : 6 septembre 2023

L'état d'abandon persistant pour les 67 sépultures listées en annexe, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2223-17, L.2223-18, L.2223-4 et ses articles R.2223-13 et suivants,

Vu l'article 15 du chapitre 3 du règlement intérieur des cimetières de la commune de Moissy-Cramayel,

Vu le premier constat d'abandon effectué et dressé le 16 mars 2022, et affiché entre le 16 mars 2022 et le 15 avril 2022, du 30 avril 2022 au 30 mai 2022, et du 14 juin 2022 au 14 juillet 2022,

Vu les courriers, en date du 16 mars 2022, adressés aux seuls ayants-droits connus,

Vu le second constat d'état d'abandon effectué et dressé le 6 septembre 2023,

Sur proposition de la Maire,

Vu l'avis de la commission Finances, Administration générale, Citoyenneté du 16 octobre 2023,

Le Conseil municipal

autorise

la Maire ou son représentant à reprendre les concessions, telles que désignées dans le tableau annexé à la présente délibération, situées dans l'ancien cimetière communal, et dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté pour chacune d'entre elles.

autorise

la Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches afférentes à ces reprises de concessions et à signer toutes pièces et/ou documents à intervenir à cet effet.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

La Maire,

La secrétaire de séance,

Ville de Moissy-Cramayel
Conseil municipal du 13 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le
ID : 077-217702968-20231117-DEL23_072-DE



N° de page	2023	...
9.1	DEL23_072	3/3

Line MAGNE

Natacha RIODIN

Certifie exécutoire la présente délibération
Télétransmise en préfecture le :
Notifiée le :
Publiée le :

N° de page	2023	...
4.2.1.1	DEL23_073	1/2

Canton de
Combs-la-Ville
Département de
Seine-et-Marne

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 20h30,
le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de Madame Line MAGNE, Maire.

Date de convocation :	3 novembre 2023	Nombre de conseillers		
Date d'affichage :	3 novembre 2023	En exercice : 33	Présents : 25	Votants : 29

Étaient présents : Mmes – MM.

MAGNE, NECKER, LE MEUR, GUEYE, MOÏSE, ABDERRAHMANE, BÉRAUD, CHAPPE, DELPY,
BERGANO, KAOUANE, DENEUX, CANARD, EYAMO, MALISZEWICZ, RIODIN, QUINIOU,
SOYER, F. LAWIN, LAMBERT, KUPR, RACINE, DUEZ, MARCH, DURUAL

Absents représentés : Mmes – MM.

REGANHA représenté par NECKER, AFOUF représenté par KAOUANE, THÉBAULT représenté
par BÉRAUD, BAMI représenté par MARCH

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mmes – MM.

DEMOULIN, B. LAWIN, NZOUE TOUM, ROCHA

Secrétaire de séance : Natacha RIODIN

Rapporteur : Line MAGNE

Objet : Modification du tableau des effectifs

L'évolution des missions des services et des mouvements de personnel nécessitent l'ajustement
du tableau des effectifs.

Sur proposition de la Maire,

le Conseil municipal

décide

de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

MAIRIE DE MOISSY-CRAMAYEL

Place du Souvenir – BP 24
77557 Moissy-Cramayel cedex
01 64 88 15 00
mairie@ville-moissycramayel.fr
www.moissy-cramayel.fr

Ville de Moissy-Cramayel
Conseil municipal du 13 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le
ID : 077-217702968-20231117-DEL23_073-DE



N° de page	2023	...
4.2.1.1	DEL23_073	2/2

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

**La Maire,
Line MAGNE**

**La secrétaire de séance,
Natacha RIODIN**

Certifie exécutoire la présente délibération
Télétransmise en préfecture le :
Notifiée le :
Publiée le :

Mouvement du personnel

CREATIONS DE GRADES – Avancements de grade et promotions internes

Secteurs	Emplois	Effectifs		Date d'effet	
		Temps complet	Temps incomplet		
			Nombre		H. Hebdomad.
Direction générale Secrétariat général et des Assemblées	Rédacteur principal de 1 ^{ère} cl.	1			20/11/2023
<u>Ressources humaines</u> Développement RH	Rédacteur principal de 1 ^{ère} cl.	1			20/11/2023
Cabinet du Maire <u>Communication</u>	Attaché principal	1			20/11/2023
Police municipale	Brigadier chef principal	1			20/11/2023
DGA Ressources Informatique	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1			20/11/2023
<u>Pôle affaires générales</u> <i>Guichet unique</i>	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} cl.	2			20/11/2023
<u>Pôle Finances/Budget</u> Comptabilité	Rédacteur principal de 1 ^{ère} cl.	1			20/11/2023
DGA Services à la population <u>Pôle solidarité</u> Habitat-logement	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} cl.	1			20/11/2023
CCAS/Action sociale	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} cl.	1			20/11/2023
<u>Pôle éducation</u> Enseignement	Attaché ATSEM 1 ^{ère} classe	1 1			20/11/2023 20/11/2023
Multi-accueil	Agent social principal de 1 ^{ère} cl.	1			20/11/2023
Crèche familiale	Educateur de jeune enfant de cl exc	1			20/11/2023

Mouvement du personnel

CREATIONS DE GRADES – Avancements de grade et promotions internes					
Secteurs	Emplois	Effectifs			Date d'effet
		Temps complet	Temps incomplet		
			Nombre	H. Hebdomad.	
DGA Développement du territoire Bâtiment	Technicien	1			20/11/2023
Espaces verts/Ferme urbaine Moyens généraux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} cl.	2			20/11/2023
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} cl.	3			20/11/2023
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} cl.		1	31h30	20/11/2023
	Agent social principal de 1 ^{ère} cl.		1	31h30	20/11/2023
Voirie	Technicien principal de 1 ^{ère} classe TC	1			20/11/2023
CREATIONS DE GRADES – Autres					
Cabinet du Maire Police municipale	Brigadier chef principal	1			20/11/2023
DGA Services à la population <u>Pôle éducation</u> Multi-accueil	Éducateur de jeunes enfants	1			20/11/2023
<u>Pôle solidarité</u>	Assistant socio-éducatif	1			20/11/2023
<u>Pôle animation du territoire</u> Arc en ciel	Animateur		1	15h30	20/11/2023
DGA Développement du territoire Moyens généraux	Adjoint technique		1	22h45	20/11/2023
	Adjoint technique		1	26h30	20/11/2023
	Adjoint technique	1			20/11/2023
	Adjoint technique		1	30H45	20/11/2023

Conseil municipal du 13 novembre 2023	Note technique	Direction des Ressources Humaines
---	---------------------------	---

Objet : Modification du tableau des effectifs

Tableau des créations suite aux avancements de grade et promotions internes 2023

Direction générale

Secrétariat générale et des Assemblées – Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Ressources humaines

Développement RH – Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Cabinet du Maire

Communication - Création d'un poste d'attaché principal à temps complet.

Police Municipale – Création d'un poste de brigadier chef principal de police municipale à temps complet.

DGA Ressources

Informatique – Création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Pôle Affaires générales

Guichet unique – Création de deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Pôle Finances/budget

Comptabilité - Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

DGA Services à la population

Pôle Solidarité

Habitat-logement - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

CCAS/Action sociale – Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Pôle Éducation – Création d'un poste d'attaché à temps complet.

MAIRIE DE MOISSY-CRAMAYEL

Direction ou Service

Place du Souvenir – BP 24
77557 Moissy-Cramayel cedex
01 64 88 15 00
mairie@ville-moissycramayel.fr
www.moissy-cramayel.fr

Enseignement – Création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Multi-accueil : Création d'un poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet .

Crèche familiale : Création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet.

DGA Développement du territoire

Bâtiment – Création d'un poste de technicien à temps complet.

Espaces verts/ferme urbaines – Créations de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Moyens généraux : Création de :

- . trois postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- . un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 31h30,
- . un poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 31h30.

Voirie – Création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Tableau des créations - autres

Cabinet du Maire

Police municipale– Création d'un poste de brigadier chef principal à temps complet.

DGA Services à la population

Pôle éducation

Multi-accueil – Création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet suite à la démission d'un agent.

Pôle solidarité – Création d'un poste d'assistant socio-éducatif à temps complet afin de procéder au remplacement de la directrice.

Pôle animation du territoire

Arc-en-ciel – Création d'un poste d'animateur à temps non complet à 15h30 pour procéder au recrutement du formateur pour l'atelier linguistique.

DGA Développement du territoire

Moyens généraux : Création de :

- . un poste d'adjoint technique à temps non complet à 22h45,
 - . un poste d'adjoint technique à temps non complet à 26H30,
- afin de stagiairiser deux agents.

- . un poste d'adjoint technique à temps complet,
 - . un poste d'adjoint technique à temps non complet à 30h45,
- suite à une modification de leur durée hebdomadaire.